

SEANCE DU 08 AVRIL 2021

Présents : Mmes VENTENAT. MF, MANDON. C, VIALTAIX. M, LABAS. O, SIMON. L, GEAIX. G, Mrs. BENQUET. C, DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, DESGRANGES. R, DEMENEIX. T, ROUSSEL. C.

Excusé : M. REINE. V.

Absent: Mr. PEYRAUD. C.

Pouvoir : M. REINE.V à M. BENQUET.C.

Secrétaire de séance : Mme GEAIX. G.

Madame le Maire met au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du 18/03/2021. Le Conseil Municipal valide le compte-rendu.

Approbation du compte de gestion de la commune dressé par Monsieur Gérard MINGOT

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L 1612-12 et L 2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui qu'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur DESGRANGES présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020.

COMMUNE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	BILAN
N	519 407,14	697 755,30	178 348,16
N-1	0	181 762,77	181 762,77
Total	519 407,14	879 518,07	360 110,93
Investissement	Dépenses	Recettes	BILAN
N	193 220,92	218 068,49	24 847,57
N-1	163 100,17	0	-163 100,17
RAR	49 367,77	15 799,45	-33 568,32
Total	405 688,86	233 867,94	-171 820,92

Bilan 2020 : 188 290,01 €

CCAS

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	BILAN
N	0	932,00	932,00
N-1	0	4 453,13	4 453,13
Total	0	5 385,13	5 385,13

Bilan 2020 : 5 385,13 €

COMMUNE APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame le Maire quitte la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DESGRANGES Roland, Maire-adjoint, délibérant sur le compte administratif 2020, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

VOTE ET ARRETE les résultats de clôture du compte administratif 2020 comme suit :

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 360 110.93 €

Le résultat de la section d'investissement s'élève à - 138 252.60 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	0	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE 2020 DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et de l'investissement de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif de 2020 présente :

- Un excédent de fonctionnement de360 110.93 €
 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :
 Ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté »188 290.01 €
 Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».....171 820.92 €

- Un résultat d'investissement de- 138 252.60 €
 Décide de reporter intégralement le résultat d'investissement de la façon suivante :
 Ligne 001 « résultat d'investissement reporté »- 138 252.60 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

LECTURE DU BUDGET COMMUNAL

COMMUNE DE MERINCHAL						
INVESTISSEMENT BP 2021			DEPENSES		RECETTES	
OP	COMPTE		REPORT	NOUVEAU CREDIT 2021	REPORT	NOUVEAU CREDIT 2021
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		138 252,60		
	021	Virement de la section de fonctionnement				186 126,01
	024	Produits de cessions d'immobilisations				
	10222	F.C.T.V.A.				35 475,58
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				171 820,92
	1342	Amendes de police				
	1641	Emprunts en euros		102 000,00		
	165	Dépôts et cautionnements reçus		1 000,00		1 000,00
040	192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations				
040	2111	Cessions terrain nus				
040	21318	Immobilisations-Autres bâtiments publics				
040	2804172	Amort.subventionsd'équipement-...caractèreindustriel&commercial				2 304,00
84	1346	MATERIEL - Défense incendie Marlanges et Vitanutrition			1 700,00	
84	2183	MATERIEL - informatique mairie		5 978,98		
84	1341	MATERIEL - informatique mairie (DETR)				2 491,24
84	2183	MATERIEL - Photocopieur		4 500,00		
84	1341	MATERIEL - Photocopieur (DETR)				1 850,00
84	2188	MATERIEL -Sécurité château		5 268,62		
84	1341	MATERIEL - Sécurité château (DETR)				2 195,25
84	2188	MATERIEL - Poêle à granules		3 600,00		
85	2313	BAT COMMUNAUX - Toiture Complexe camping	26 231,77			
85	2313	BAT COMMUNAUX - Toiture Complexe camping (Booster)				4 354,85
85	1341	BAT COMMUNAUX - Toiture Complexe camping (DETR)			8 700,00	
85	2313	BAT COMMUNAUX - Fenêtres logement école (Booster)				3 130,04
85	1341	BAT COMMUNAUX - Fenêtres logement école (DETR)			5 399,45	
85	2313	BAT COMMUNAUX - Réfection gouttières tour château		9 352,68		
85	1323	BAT COMMUNAUX - Réfection gouttières tour château (Booster)				1 558,78

85	2041512	BAT COMMUNAUX - Fonds de concours menuiseries école		6 236,82		
86	2315	VOIRIE - Programme de voirie 2021		73 230,94		
86	1341	VOIRIE - Programme de voirie 2021 (DETR)				24 410,31
14	2031	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Etude Place du Marché	23 136,00	18 271,78		
14	2315	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - City Stade		75 412,08		
14	1323	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - City Stade (Booster)				12 568,68
14	1341	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - City Stade (DETR)				25 137,36
14	1341	AMENAGEMENT CENTRE BOURG - City Stade (ANS)				12 250,00
15	21531	RESEAUX -Eaux pluviales rue du Ciment		100 000,00		
15	1641	RESEAUX - Emprunt eaux pluviales rue du Ciment				100 000,00
87	2121	BOISEMENT - Montmerle et Marnières		10 000,00		
	TOTAL		49 367,77	553 104,50	15 799,45	586 673,02
				602 472,27		602 472,47

FONCTIONNEMENT DEPENSES CA 2020 + BP 2021

COMPTE		REALISE 2019	PREVISIONS 2020	REALISE 2020	PREVISIONS 2021
60611	Eau & assainissement	3 533,72	4 500,00	3 669,05	4 500,00
60612	Energie.électricité	23 865,83	25 000,00	23 057,64	25 000,00
60621	Achats non stockés de combustibles	21 408,92	32 000,00	28 475,53	30 000,00
60622	Achats non stockés de carburants	6 832,90	8 000,00	6 024,94	8 000,00
60623	alimentation	12 429,43	15 000,00	9 046,16	15 000,00
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	1 689,27	3 000,00	4 031,09	5 000,00
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	7 882,70	12 000,00	14 776,63	14 033,00
60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	6 827,70	12 700,00	4 638,91	12 000,00
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	388,80	1 000,00	647,28	1 000,00
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	1 298,96	4 500,00	2 696,38	4 500,00
6068	autres matières et fournitures	0,00	0,00	7 350,00	2 000,00
611	Contrats de prestations et de services	20,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	4 134,80	8 000,00	4 156,00	5 000,00
61521	Entretien et réparations de terrains	2 548,24	4 000,00	3 238,71	4 000,00
615221	Bâtiments publics	2 993,83	15 000,00	4 164,11	20 000,00
615228	Autres bâtiments	13 669,25	12 000,00	2 710,03	12 000,00
615231	Voies	6 288,48	15 000,00	0,00	15 000,00
615232	Réseaux	5 573,04	6 000,00	4 374,19	6 000,00
61524	Bois et Forêts	6 559,22	7 000,00	3 514,46	7 000,00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	4 132,93	15 000,00	6 831,12	15 000,00
61558	Entretien & réparations sur autres biens mobiliers	4 407,29	5 000,00	2 526,36	5 000,00
6156	Services extérieurs-Maintenance	6 471,68	7 500,00	6 989,03	7 500,00
6161	Multirisques	13 077,91	12 000,00	8 559,22	12 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	500,00	0,00	500,00
6182	Services extérieurs-Divers-Documentation générale et technique	286,00	500,00	0,00	500,00
6184	Services extérieurs-Divers-Versements...des organismes de formation	564,00	800,00	0,00	1 000,00
6188	Services extérieurs-Autres frais divers	113,22	500,00	555,50	500,00
6225	Rémun.d'intermédiaires & honoraires-Indemnités comptable & régisseurs	390,03	700,00	109,57	500,00
6226	Rémun.d'intermédiaires et honoraires-Honoraires	0,00	1 000,00	712,80	1 000,00
6227	Rémun.d'intermédiaires et honoraires-Frais d'actes et de contentieux	0,00	500,00	0,00	500,00
6228	Rémun.d'intermédiaires et honoraires-Divers	0,00	500,00	0,00	500,00
6231	Publicité.publications.relations publiques-Annonces & insertions	1 832,08	4 000,00	1 756,98	4 000,00
6232	Publicité.publications.relations publiques-Fêtes & cérémonies	5 309,88	8 500,00	4 203,63	6 000,00
6236	Publicité.publications.relations publiques-Catalogues & imprimés	990,52	1 000,00	547,35	1 000,00
6237	Publications	391,00	500,00	498,62	500,00
6247	Transports-Transports collectifs	5 587,35	10 000,00	3 850,25	7 000,00
6251	Voyages et déplacements	396,81	500,00	0,00	500,00
6256	déplacements-missions	71,34	500,00	0,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	147,90	2 000,00	1 493,77	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	4 777,24	6 000,00	4 517,13	6 000,00

627	Services bancaires & assimilés	75,00	500,00	18,02	500,00
6281	Concours divers (cotisations,,,,)	0,00	0,00	0,00	500,00
6282	Autres services ext.-Frais gard.(église.forêts & bois communaux...)	4 113,02	5 000,00	1 685,42	5 000,00
63512	Taxes foncières	7 143,25	8 000,00	6 883,00	8 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	446,76	500,00	276,00	500,00
total 011		188 670,30	276 200,00	178 584,88	276 533,00
6332	Cotisation versée au fnal (fonds national d'aide au logement)	163,94	200,00	164,20	200,00
6336	Cotis.centre national & centres gestion fonct.publique territoriale	5 987,64	7 000,00	5 686,55	7 000,00
6411	Rémunérations du personnel titulaire	155 215,25	175 850,00	138 522,20	172 230,00
6413	Rémunérations du personnel non titulaire	2 025,06	12 000,00	15 094,24	12 000,00
6451	U.R.S.S.A.F..	33 586,84	40 000,00	32 475,31	40 000,00
6453	Cotisations caisses de retraite	36 857,37	45 000,00	37 472,94	45 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	82,01	1 500,00	638,44	1 500,00
6455	Cotis.p/assurance du personnel	15 997,84	17 000,00	15 058,69	17 000,00
6456	Versement F.N.C.suppl.familial	0,00	500,00	0,00	500,00
6475	Autres charges sociales-Médecine du travail.pharmacie	95,00	1 000,00	0,00	1 000,00
total 012		250 010,95	300 050,00	245 112,57	296 430,00
023	Virement à la section d'investissement		188 202,77		186 126,01
total 023			188 202,77		186 126,01
6531	Indemnités des maires.adjoints et conseillers	25 124,90	35 000,00	33 519,96	35 000,00
6532	Frais de mission	0,00	200,00	95,00	200,00
6533	Cotisations de retraite des maires.adjoints et conseillers	1 088,52	2 000,00	1 405,85	3 000,00
6541	créances admises en non valeur	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
65548	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	10 573,00	12 000,00	1 712,00	7 000,00
6558	Contingents & participations obligatoires-Autres contrib.obligatoires	0,00	0,00	18 909,00	20 000,00
6574	Subv fonct.aux associations & autres personnes de droit privé	30 100,00	30 000,00	23 050,00	30 000,00
658828	Autres secours	0,00	3 650,00	0,00	3 650,00
65888	Charges diverses de la gestion cour	0,00	20,00	0,00	20,00
total 65		66 886,42	87 370,00	78 691,81	103 370,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	14 678,03	14 800,00	14 713,88	9 100,00
total 66		14 678,03	14 800,00	14 713,88	9 100,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	7 000,00	0,00	0,00	0,00
total 67		7 000,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières				
6811	Dotations aux amortissements des im	2 304,00	2 304,00	2 304,00	2 304,00
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation	0,00	0,00	0,00	270,00
total 042		2 304,00	2 304,00	2 304,00	2 574,00
TOTAL		529 549,70	868 926,77	519 407,14	874 133,01

FONCTIONNEMENT RECETTES CA 2020 + BP 2021

COMPTE		REALISES 2019	PREVISIONS 2020	REALISES 2020	PREVISIONS 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté	170 029,53	181 762,77	181 762,77	188 290,01
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 520,43	5 000,00	5 413,68	5 000,00
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	6 157,00	0,00	5 719,00	0,00
7022	Ventes récoltes & produits forestiers-Coupes de Bois	15 844,00	0,00	1 206,50	2 000,00
70311	Concession dans les cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Droits stationnement	350,00	400,00	460,00	500,00
70323	Redevance occupation domaine public	3 133,41	3 200,00	3 203,19	3 200,00
7066	Autres redevances et recettes diverses	1 607,60	2 000,00	831,80	1 000,00
7067	Redevances & droits serv.péri-scolaires & enseignement	19 453,60	20 000,00	12 141,00	15 000,00
70688	Autres prestations services	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Au GFP de rattachement	39 108,50	40 000,00	39 362,91	40 000,00
70876	Par GFP de rattachement	17 418,96	18 000,00	22 701,74	23 000,00
70878	Participations autres redevables	4 945,00	5 000,00	4 907,00	5 000,00

73111	Taxes foncières et habitation	173 574,00	175 938,00	175 568,00	167 105,00
7318	Autres impôts locaux assimilés	2 575,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attributions fonds compensations	12 496,00	12 400,00	12 496,00	12 400,00
73223	FPIC	10 389,00	10 000,00	12 365,00	12 300,00
7336	Droits de place	880,90	1 000,00	985,10	1 000,00
7381	Taxes additionnelles aux droits de mutation ou taxe publicité foncière	5 373,32	5 000,00	5 988,18	6 000,00
7411	D.G.F.-Dotations forfaitaire	166 191,00	167 900,00	167 953,00	166 899,00
74121	D.G.F.-Dotations de solidarité rurale 1ère fraction	94 530,00	103 000,00	103 331,00	105 500,00
74127	Dotations nationales de péréquation	17 301,00	19 000,00	19 309,00	20 400,00
742	Dotations aux élus locaux	3 030,00	3 000,00	3 033,00	3 000,00
744	FCTVA	2 022,39	2 600,00	2 626,76	2 700,00
74718	Autres participations de l'Etat	0,00	0,00	102,00	100,00
7473	Participations-Départements	18 625,51	18 600,00	18 625,51	18 600,00
74741	Autres participations de l'Etat	6 956,88	7 000,00	6 956,88	7 000,00
74833	Etat - compensation au titre de la contribution	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	4 044,00	4 030,00	4 030,00	26 029,00
74835	Etat-Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	12 807,00	12 976,00	12 976,00	0,00
7484	Dotations de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	102,83	0,00	101,73	100,00
752	Revenus des immeubles	42 509,13	44 000,00	38 483,35	40 000,00
7588	Produits divers de gestion courante	2,41	20,00	1,04	10,00
764	Revenus des Valeurs mobilières de placement	2,70	0,00	2,40	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
7713	Liberalités reçues	0,00	0,00	15 259,90	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 635,50	3 500,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	7 000,00	0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	7 896,04	3 600,00	1 614,63	2 000,00
TOTAL		875 512,64	868 926,77	879 518,07	874 133,01

TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Madame le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier les taux de la fiscalité pour plusieurs raisons :

- Une augmentation de la taxe OM cette année due à l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) passant de 18% à 30%.
- Une augmentation du prix de l'eau en 2021 en raison de la situation financière du SIAEPA
- Compensation de la TH à 100%

Après discussions, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux pour 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de membres, décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.14 %, (part communale + départementale)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.62 %.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le Maire explique également que la communauté de communes subit une perte de 14 000€ sur la fiscalité cette année. C'est dans ce cadre qu'il sera proposé une participation à hauteur de 1€ par habitant par commune sur le FPIC pour permettre de compenser cette perte fiscale. Pour la commune de Mérinchal, cela représente 703€.

Subventions :

Madame le Maire explique au conseil municipal que dans ce contexte particulier de crise sanitaire, le temps a manqué pour solliciter de la part des associations la transmission de leurs comptes.

Madame le Maire propose d'adresser un courrier aux présidents d'associations pour demander la transmission des rapports financiers mais également des avoirs dont ils disposent. Ainsi une somme globale est votée au budget et les attributions pourront s'effectuer lors de la prochaine réunion au regard des éléments qui auront été transmis.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 22/03/2021, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	874 133.01 €
Section d'investissement	602 472,47 €
TOTAL	1 476 605.40 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le budget primitif 2021 :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement	874 133.01 €
Section d'investissement	602 472,47 €
TOTAL	1 476 605.40 €

APPROBATION DU BUDGET CCAS 2021

Madame la Présidente demande au conseil d'administration de se prononcer sur le budget du CCAS 2021, comme suit :

Section de fonctionnement	5 385.13€
TOTAL	5 385.13€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le Conseil d'Administration, décide :

– D'approuver le budget du CCAS 2021 :

➤ Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

Section de fonctionnement	5 385.13€
TOTAL	5 385.13€

POUR	CONTRE	ABSTENTION
09	0	0

SYNDICAT DU COLLEGE DE CROCO

Madame le Maire informe le conseil municipal de la dernière réunion du syndicat concernant le vote du budget pour lequel 7 communes ont voté contre.

Madame le Maire explique qu'il sera nécessaire de prendre une délibération demandant la dissolution du syndicat lors de la prochaine séance de conseil.

COMPETENCE MOBILITÉ.

La loi d'orientation des mobilités programme d'ici le 1^{er} juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale. En prenant cette compétence, la communauté de communes décide des services qu'elle souhaite organiser pour apporter la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris par la Région.

Transférer la compétence mobilité ne signifie pas que la communauté de communes prendra en charge des services organisés par la Région sur le territoire. Ce transfert ne pourrait avoir lieu qu'à la demande de la communauté de communes.

Vu l'article 8, III de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités modifiée,

Vu l'article L 1231-1 et suivants du code des transports,

Vu l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine,

Vu les échanges entre la communauté de communes et les communes membres,

Considérant que lorsque les communes d'une communauté de communes n'ont pas transféré à cette dernière la compétence d'organisation de la mobilité à la date de promulgation de la loi d'orientation des mobilités de 2019, l'organe délibérant de la communauté de communes et les conseils municipaux membres se prononcent sur un tel transfert dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délibération de l'organe délibérant de la communauté de communes intervient avant le 31 mars 2021,

Considérant que la délibération de la communauté de communes a été notifiée à l'ensemble des communes qui doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification,

Considérant que le transfert est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée et prend effet au plus tard le 1^{er} juillet 2021. Le transfert de compétences sera prononcé par arrêté du représentant de l'Etat,

Au vu de la présentation des enjeux faite par Madame le Maire et à l'issue des débats sur ce dossier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De transférer la compétence « mobilité »,
- Précise que la délibération sera notifiée à la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

La séance est levée à 23h00